

États financiers consolidés

**Supremex inc.**

31 décembre 2025 et 2024

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de  
**Supremex inc.**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Supremex inc.** et ses filiales [la « Société »], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit a été fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.



Question clé de l'audit	Façon dont la question clé a été traitée dans le cadre de notre audit
<i>Dépréciation du goodwill et des autres actifs non financiers</i>	
<p>Au 31 décembre 2025, le goodwill et les autres actifs non financiers, comprenant les immobilisations incorporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations corporelles, totalisaient 162,6 millions de dollars. Comme il est mentionné à la note 2 – Informations significatives sur les méthodes comptables, pour chaque unité génératrice de trésorerie [“UGT”], la direction évalue au moins une fois l’an, ou à tout moment lorsqu’il existe un indicateur de dépréciation, si la valeur comptable de ces UGT a subi une perte de valeur. La Société utilise un modèle de valeur d'utilité fondé sur les flux de trésorerie actualisés pour déterminer la valeur recouvrable des deux UGT, Enveloppe et Emballage. La valeur recouvrable des UGT Enveloppe et Emballage est fondée sur les estimations de la Société quant aux hypothèses clés telles que les taux de croissance ou de recul des revenus, les projections de bénéfices et les taux d'actualisation avant impôt. L'importance et la sensibilité de ces hypothèses nous ont amenés à conclure que le test de dépréciation du goodwill et des autres actifs non financiers pour l'UGT Enveloppe de la Société constitue une question clé de l'audit.</p>	<p>Pour tester la valeur recouvrable estimative de l'UGT Enveloppe, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, l'évaluation de la méthodologie, des hypothèses significatives et des données sous-jacentes utilisées par la Société dans ses analyses. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué les modèles de la Société, la méthodologie d'évaluation et certaines hypothèses significatives, y compris les taux de croissance ou de recul des revenus, les projections de bénéfices et les taux d'actualisation avant impôt. Nous avons effectué une analyse de sensibilité des hypothèses significatives, y compris les projections de bénéfices et le taux d'actualisation avant impôt, afin d'évaluer les variations de la valeur recouvrable de l'UGT qui résulteraient de modifications des hypothèses. Nous avons testé les données d'entrée et l'exactitude arithmétique des modèles. Nous avons évalué l'exactitude historique des estimations de la direction concernant les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance ou de recul des revenus et les projections de bénéfices en comparant les projections passées de la direction à la performance réelle et historique. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies par la Société aux notes 13 et 20 des états financiers consolidés ci-joints en lien avec cette question.</p>

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé a été traitée dans le cadre de notre audit
<i>Regroupements d'entreprises</i>	

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé trois regroupements d'entreprises. Le 14 juillet 2025, elle a fait l'acquisition des actifs d'Enveloppe Laurentide Inc. pour une contrepartie en espèces de 6,113 millions de dollars. Le 7 juillet 2025, elle a acquis les actifs de Trans Graphique Inc. pour une contrepartie en espèces de 2,192 millions de dollars et une contrepartie conditionnelle de 0,501 million de dollars. Le 8 décembre 2025, la Société a fait l'acquisition des actifs d'Elite Enveloppe & Graphics pour une contrepartie en espèces de 1,819 million de dollars (1,3150 million de dollars américains) et une contrepartie conditionnelle de 0,505 million de dollars. Comme il est décrit à la note 5 des états financiers consolidés, la Société évalue les actifs identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur aux dates d'acquisition respectives. Tout excédent de la contrepartie totale transférée sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé à titre de goodwill, lequel a totalisé 3,6 millions de dollars pour ces transactions. La Société a également comptabilisé des relations clients d'une juste valeur de 4,1 millions de dollars. La détermination de la juste valeur de certains actifs acquis, notamment les relations clients et l'équipement, exige une grande part de jugement. Ces évaluations sont sensibles à des hypothèses telles que les prévisions de ventes et de marge, les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme ainsi que les évaluations de l'âge, de l'état et de la durée de vie utile résiduelle de l'équipement acquis. Compte tenu de l'ampleur des acquisitions, de l'étendue des ajustements de juste valeur nécessaires et du degré de jugement requis, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations incorporelles, de l'équipement et du goodwill en résultant comme étant une question clé de l'audit.

Dans le cadre de l'évaluation de la répartition des prix d'acquisition de la Société pour Enveloppe Laurentide Inc., Trans Graphique Inc. et Elite Enveloppe & Graphics, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, des procédures concernant l'évaluation de l'équipement acquis ainsi que des stocks. Pour les trois regroupements d'entreprises, nos procédures ont également porté sur les immobilisations incorporelles, constituées principalement de relations clients. Nous avons évalué les principales hypothèses de la Société relatives aux projections de ventes, au taux d'actualisation et au taux de croissance ou de recul des ventes utilisées pour déterminer la juste valeur en les comparant aux données financières historiques et aux données de marché rendues publiques, lorsque celles-ci sont disponibles. Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour nous aider à mettre en œuvre ces procédures. Nous avons également réalisé des analyses de sensibilité sur certaines de ces hypothèses afin d'évaluer leur incidence sur la répartition du prix d'acquisition, notamment les hypothèses relatives au pourcentage de marge, aux taux de croissance et aux taux d'actualisation. Finalement, nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies par la Société à la note 5 des états financiers consolidés ci-joints en lien avec cette question.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit de la Société afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gina Biscotti.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal, Canada  
Le 18 février 2026

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134134

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>ACTIFS</b>	<b>16</b>		
<b>Actif courant</b>			
Trésorerie		3 090	1 794
Créances clients	6	34 546	32 270
Impôt sur le résultat à recevoir	18	1 372	2 574
Stocks	7	31 129	29 477
Actifs détenus en vue de la vente	8	—	9 034
Frais payés d'avance		2 971	1 939
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>73 108</b>	<b>77 088</b>
Immobilisations corporelles	9, 20	31 433	37 105
Actifs d'impôts différés	18	8 302	—
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	59 662	41 376
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	11	8 183	9 816
Immobilisations incorporelles	12, 20	30 104	32 089
Goodwill	13, 20	41 384	39 494
<b>Total de l'actif</b>		<b>252 176</b>	<b>236 968</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes fournisseurs et charges à payer	14, 19	29 214	25 601
Provisions de restructuration	15	268	683
Impôt sur le résultat à payer	18	4 149	—
Portion courante de la contrepartie conditionnelle à payer	5	265	—
Portion courante des obligations locatives	17	5 987	4 982
Portion courante de la dette à long terme	16	3 683	256
<b>Total du passif courant</b>		<b>43 566</b>	<b>31 522</b>
Contrepartie conditionnelle à payer	5	756	—
Dette à long terme	16	389	42 727
Passif d'impôt différé	18	3 433	7 128
Obligations locatives	17	95 367	40 208
Autres passifs non courants	11, 19	459	187
Instruments financiers dérivés	24	—	225
<b>Total du passif</b>		<b>143 970</b>	<b>121 997</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>108 206</b>	<b>114 971</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>252 176</b>	<b>236 968</b>

Éventualités et garanties (note 27); événements postérieurs (note 28)

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration :

Par : *signé (Robert B. Johnston)*  
Administrateur

Par : *signé (Steven P. Richardson)*  
Administrateur

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices clos les 31 décembre		2025	2024
[en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et du nombre d'actions ordinaires]		\$	\$
	Notes		
<b>Ventes</b>		<b>274 780</b>	281 035
Charges d'exploitation	7, 11, 21	203 409	201 588
Frais de vente et d'administration	11, 21	41 762	39 158
<b>Résultat d'exploitation avant amortissement et autres items</b>		<b>29 609</b>	40 289
Amortissement des immobilisations corporelles	9	5 629	6 744
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	6 172	5 995
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	6 903	6 917
Dépréciation des actifs	20	821	23 412
Dépenses de restructuration	15	289	1 297
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		(207)	14
<b>Résultat (perte) d'exploitation</b>		<b>10 002</b>	(4 090)
(Gain) sur la vente et cession-bail		(6 100)	—
Frais de financement nets	16	4 737	4 856
<b>Résultat (perte) avant impôt sur le résultat</b>		<b>11 365</b>	(8 946)
Impôt (recouvrement) sur le résultat	18	(657)	2 797
<b>Résultat net (perte nette)</b>		<b>12 022</b>	(11 743)
<b>Résultat net (perte nette) de base et dilué par action</b>		<b>0,49</b>	(0,47)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation</b>		<b>24 531 225</b>	24 935 338

Voir les notes afférentes

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT (DE LA PERTE) GLOBAL(E)

Exercices clos les 31 décembre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Résultat net (perte nette)</b>		<b>12 022</b>	<b>(11 743)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<i>Autres éléments (de la perte) du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Perte non réalisée sur instruments financiers dérivés, déduction faite d'un recouvrement d'impôt de 0 \$ (2024 – 106 \$)		—	(304)
Écarts de change comptabilisés		(643)	1 453
Autres éléments de la (perte nette) du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(643)	1 149
<i>Autres éléments du résultat global qui seront reclassés en résultat</i>			
Instrument financier dérivé reclassé en résultat, net de la récupération d'impôt différé de 54 \$ (2024 – 0 \$)	24	167	—
<i>Items qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Pertes actuarielles constatées sur les régimes de retraite à prestation déterminée, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 168 \$ (2024 – 159 \$)	11	(483)	(457)
Gains actuariels constatés sur l'autre l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 \$ (2024 – 0 \$)	11	1	1
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		(482)	(456)
Autres éléments (de la perte) du résultat global(e)		(958)	693
<b>Total du résultat global (perte)</b>		<b>11 064</b>	<b>(11 050)</b>

Voir les notes afférentes

Supremex inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 décembre  
[en milliers de dollars canadiens]

	Capital-actions \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Écart de change \$	Total des capitaux propres \$
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8 761</b>	<b>271 589</b>	<b>(145 894)</b>	<b>261</b>	<b>134 717</b>
Perte nette	—	—	(11 743)	—	(11 743)
Autres éléments (de la perte) du résultat global	—	—	(456)	1 149	693
Total (de la perte) du résultat global	—	—	(12 199)	1 149	(11 050)
Dividendes déclarés (note 22)	—	—	(4 216)	—	(4 216)
Actions rachetées et annulées (note 19)	(378)	(4 102)	—	—	(4 480)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>8 383</b>	<b>267 487</b>	<b>(162 309)</b>	<b>1 410</b>	<b>114 971</b>
Résultat net	—	—	12 022	—	12 022
Autres éléments (de la perte) du résultat global	—	—	(482)	(476)	(958)
Total du résultat (de la perte) global(e)	—	—	11 540	(476)	11 064
Dividendes déclarés (note 22)	—	—	(17 183)	—	(17 183)
Actions rachetées et annulées (note 19)	(59)	(587)	—	—	(646)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>8 324</b>	<b>266 900</b>	<b>(167 952)</b>	<b>934</b>	<b>108 206</b>

Voir les notes afférentes

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre [en milliers de dollars canadiens]	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net (perte nette)		12 022	(11 743)
Ajustements sans effet sur la trésorerie pour rapprocher le résultat net et le montant net des flux de trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	9	5 629	6 744
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	6 172	5 995
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	6 903	6 917
Amortissement des frais de financement reportés	16	198	149
(Gain) sur la vente et la cession-bail	8	(6 713)	—
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation		(207)	14
Dépréciation des actifs	20	821	23 412
Intérêts sur la contrepartie conditionnelle à payer		19	9
Perte réalisée sur instrument financier dérivé	24	136	—
Recouvrement d'impôt différé	18	(11 798)	(4 318)
Frais de restructuration		22	(195)
Variation de l'actif net au titre des prestations de retraite constituées		982	1 039
Variation sur la contrepartie conditionnelle à payer	5	—	(232)
Variation du passif courant attribuable au régime UAR		(528)	625
Variation du passif attribuable au régime UAD		376	(17)
Variation des autres passifs non courants		288	(549)
		<b>14 322</b>	<b>27 850</b>
Variation des éléments du fonds de roulement			
Variation des créances clients		(1 403)	1 370
Variation de l'impôt sur le résultat à recevoir ou à payer		5 351	(68)
Variation des stocks		843	4 183
Variation des frais payés d'avance		(1 032)	(81)
Variation des comptes fournisseurs et charges à payer		2 898	(1 250)
Variation des provisions de restructuration	15	(215)	101
Variation des autres passifs non courants		(15)	(18)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>		<b>20 749</b>	<b>32 087</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'entreprises, nettes de la trésorerie acquise	5	(10 124)	(2 528)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(1 521)	(1 615)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(83)	(114)
Produit de la vente et cession-bail		53 000	—
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		1 055	1 340
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>		<b>42 327</b>	<b>(2 917)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable garantie	16	(38 751)	(13 379)
Remboursement de prêts à terme	16	(256)	(245)
Remboursement des obligations locatives	17	(5 413)	(5 023)
Avantages d'incitatifs à la location		—	171
Dividendes payés	22, 28	(17 183)	(4 216)
Frais de financement reportés	16	(102)	(52)
Rachat d'actions pour annulation	19	(646)	(4 480)
Règlement d'un instrument financier dérivé	24	(190)	—
Paiement de la contrepartie conditionnelle à payer	5	—	(138)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>		<b>(62 541)</b>	<b>(27 362)</b>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		535	1 808
Variation nette liée à la conversion de devises		761	(1 080)
Trésorerie au début de l'exercice		1 794	1 066
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>3 090</b>	<b>1 794</b>
<b>Informations additionnelles<sup>(1)</sup></b>			
Intérêts payés		4 846	5 192
Intérêts reçus		4	56
Impôt sur le résultat payé		7 186	7 132
Impôt sur le résultat reçu		1 284	44

(1) Les montants payés et reçus à titre d'intérêts et d'impôt sur le résultat ont été présentés comme flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et financières dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Voir les notes afférentes

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

**1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ**

Supremex inc. (la « Société » ou « Supremex ») a été constituée en société par actions le 31 mars 2006 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (le « TSX »), sous le symbole SXP. Le siège social de la Société est situé au 7213, rue Cordner, à LaSalle, au Québec.

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage et de produits spécialisés en plein essor. Les ventes de Supremex sont soumises aux caractéristiques saisonnières en matière de publicité et d'envois postaux de ses clients. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est généralement plus élevé au cours de l'automne et de l'hiver, ce qui s'explique principalement par le nombre accru d'envois postaux liés à des événements tels que la rentrée scolaire, les collectes de fonds, la période des Fêtes et la période des déclarations de revenus. Le nombre d'enveloppes vendues par Supremex est par ailleurs généralement plus faible au cours du printemps et de l'été en prévision d'un ralentissement des envois postaux expédiés par les entreprises durant l'été.

La plupart des ventes provenant des produits d'emballages et des produits spécialisés ne sont pas soumises à des tendances saisonnières (soit l'offre de boîtes pliantes en carton plat pour les entreprises multinationales). Seulement une petite portion de ces ventes, principalement l'offre du commerce électronique, est soumise à des tendances saisonnières reliées aux temps des fêtes. Par conséquent, les ventes provenant des produits d'emballages et des produits spécialisés n'ont que peu ou pas d'effet saisonnier sur les ventes totales de Supremex.

Ces états financiers consolidés audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 18 février 2026.

**2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES**

**Mode de présentation et déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'é émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés sur la base de la continuité de l'exploitation, selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments suivants :

- la contrepartie conditionnelle à payer, le régime d'unités d'actions différés (« UAD ») et le régime d'unités d'actions au rendement (« UAR »), les passifs du régime, et les instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur;
- les provisions, qui sont évaluées en fonction des meilleures estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation; et
- l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui est évalué à la juste valeur des actifs du régime réduite de la juste valeur estimée des obligations au titre des prestations déterminées.

**Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Supremex inc. et de ses filiales en propriété exclusive, Supremex USA inc. et Les Emballages Supremex inc.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date où leur contrôle est acquis par la Société, et cessent d'être consolidées dès la perte du contrôle. La période visée par les états financiers des filiales et les méthodes comptables suivies par ces dernières correspondent à celles de la société mère. Tous les soldes, ventes et charges, profits et pertes latents ainsi que les dividendes résultant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

**Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie versée, mesurée à la juste valeur à la date d'acquisition et comprend toute contrepartie éventuelle payable au vendeur. Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans les frais d'administration dès qu'ils sont engagés.

Le goodwill est initialement évalué au coût, qui représente l'excédent de la contrepartie versée sur le montant net des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables de la Société. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé en résultat net. La contrepartie éventuelle est classée comme un actif ou un passif qui est un instrument financier, et dans le cadre de la norme IFRS 9 *Instruments Financiers*, est évaluée à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les états consolidés des résultats.

À la suite de sa comptabilisation initiale, le goodwill est mesuré au coût moins toute dépréciation cumulée et ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Le goodwill est attribué à la date d'un regroupement d'entreprises à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») aux fins du test de dépréciation. L'allocation est faite à l'UGT ou au groupe d'UGTs qui devrait bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises.

**Secteurs d'activité**

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité, soit la fabrication et la vente d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées, et la fabrication et la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés.

**Conversion des devises**

Les états financiers consolidés de Supremex sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant aussi sa monnaie fonctionnelle. Supremex et chacune de ses filiales déterminent leur propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans chacun de leurs états financiers sont mesurés à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

*Transactions et soldes*

Les transactions effectuées en devises sont initialement comptabilisées par les entités à l'aide du taux de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur au moment de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle à l'aide du taux de change en vigueur à la date de clôture. Tout écart de change est ensuite enregistré dans les états consolidés des résultats.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique libellés en devises sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur au moment des transactions initiales.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

*Filiales*

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats sont convertis à l'aide du taux de change moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global (perte). Au moment de la cession d'une filiale étrangère, le montant enregistré dans les autres éléments du résultat global correspondant à cette filiale étrangère est passé en résultat.

**Constatation des ventes**

Les ventes de contrats avec les clients sont comptabilisées lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré à un client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Le transfert de biens ou services promis à un client a lieu à un moment donné, lors de l'expédition ou de la livraison des biens.

La Société applique une méthode spécifique de comptabilisation des revenus pour les transactions de facturation de ventes à livrer. Lorsque les clients demandent d'effectuer la transaction sous forme de vente à livrer, les ventes sont constatées sur facturation au client des biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont expédiés dans un délai établi et sont isolés des autres stocks, le contrôle est transféré au client et les modalités et l'historique concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à ceux de toutes les autres ventes.

**Imposition**

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé et est comptabilisée aux états consolidés des résultats, sauf si elle est liée à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global (perte) ou directement aux capitaux propres.

*Impôt exigible*

La charge d'impôt exigible est basée sur les résultats de l'exercice, à la suite d'ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles. L'impôt exigible est calculé à l'aide des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période. La direction évalue les positions fiscales incertaines et constitue une provision lorsque des montants supplémentaires sont susceptibles d'être dus aux autorités fiscales.

*Impôt différé*

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan, à partir des différences temporaires à la date de clôture. Il représente l'impôt que l'on s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états consolidés de la situation financière. Le calcul de l'impôt différé tient compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, et qui devraient s'appliquer lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les passifs d'impôt différé sont généralement reconnus pour les différences temporaires imposables, à l'exception des différences qui découlent de la comptabilisation initiale du goodwill et des investissements dans des filiales où la Société peut contrôler la date de la reprise et qu'il est probable que les différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, contre lesquels les différences temporaires déductibles (report de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés) pourront être utilisées.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés à l'égard de différences temporaires qui découlent de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs acquis autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La transaction n'a aucune incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable au moment où elle est conclue.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réévaluée à chaque date de clôture et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables seront générés en quantité suffisante pour absorber une partie ou la totalité de l'actif d'impôt différé.

**Avantages sociaux**

La charge de retraite de la période des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est établie annuellement par calcul actuariel par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat dès la date de modification ou de réduction du régime, ou la date à laquelle la Société comptabilise les coûts de restructuration du régime correspondants.

L'actif net ou le passif net comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période moins la juste valeur des actifs du régime et l'effet du plafond de l'actif, s'il y a lieu. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées relativement aux services rendus à la fin de l'exercice est calculée par actualisation des versements de prestations prévus à l'aide des taux d'intérêt en vigueur pour les obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie de versement des prestations et qui ont une durée voisine de celle du passif de retraite connexe. Tous les écarts actuariels, les impacts de la règle du plafond de l'actif et le rendement sur l'actif, excluant l'intérêt net, sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Pour les régimes capitalisés, les excédents sont comptabilisés seulement s'ils sont recouvrables en considération des cotisations futures pour les passifs non capitalisés. La recouvrabilité est en fonction de la capacité de la Société à diminuer unilatéralement les cotisations futures au régime. La charge d'intérêt relative à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est calculée en appliquant le taux d'actualisation de l'exercice précédent au solde d'ouverture de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées ainsi que les entrées de trésorerie de l'exercice. Elle est comptabilisée dans les frais de financement des états consolidés des résultats. Tous les autres frais d'administration de la charge liée aux régimes de retraite sont comptabilisés dans les frais de vente et d'administration des états consolidés des résultats.

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dès qu'elles sont engagées, soit à mesure que les services des membres du personnel concernés sont rendus.

**Résultat net de base et dilué par action**

La Société présente le résultat de base net par action de ses actions ordinaires, calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Aucun élément dilutif n'affecte le calcul du résultat net dilué par action.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis et des produits en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les coûts indirects de fabrication. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif obtenu dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente variables applicables.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimatives, comme suit :

Bâtiments	10 à 35 ans
Améliorations locatives	Durée des baux
Équipement manufacturier	5 à 30 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

La valeur résiduelle, les méthodes d'amortissement et la durée de vie utile font l'objet d'un examen annuel avant la fin de chaque exercice et sont ajustées au besoin.

Au cours de l'année, la durée de vie utile estimative de certaines machines et équipements a été revue de 5 à 15 ans à 5 à 30 ans. La révision représente un changement dans l'estimation comptable et a été appliquée de manière prospective.

### Immobilisations incorporelles

Au moment de l'acquisition, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées à la juste valeur si elles découlent d'un regroupement d'entreprises, ou au coût dans les autres cas et sont ensuite comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations incorporelles acquises comprennent principalement les relations clients et sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de 5 à 10 ans. Le logiciel est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 10 ans.

### Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue et que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans ses conditions actuelles. Une vente est considérée comme hautement probable lorsque la direction est engagée dans un plan de vente et que la vente devrait être finalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classification. En outre, les actions requises pour finaliser la vente doivent indiquer que des changements significatifs dans la vente sont peu probables ou que la décision de vendre ne sera pas annulée.

Les actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans les actifs courant des états financiers consolidés et sont comptabilisés au plus bas de leur valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. Ils ne sont pas amortis tant qu'ils sont ainsi classés. Les coûts de vente correspondent aux coûts différentiels directement attribuables à la cession d'un actif, hors frais financiers et charges d'impôt sur le revenu.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

**Dépréciation d'actifs non financiers**

Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un bien est moindre que sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur d'un bien, déduction faite des frais de vente, ou à sa valeur d'utilité si cette dernière est plus élevée. La Société suit l'évolution des pertes de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent une reprise possible de ces pertes de valeur, autres que celles liées au goodwill.

La valeur comptable de toutes les immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas de génération de flux de trésorerie identifiables. La Société base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections qui couvrent généralement une période de quatre ans.

**Dépréciation du goodwill**

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au 31 décembre ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle se rattache le goodwill à sa valeur comptable. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle la perte de valeur s'est produite.

**Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision en raison du passage du temps est comptabilisée à titre de frais de financement.

En ce qui concerne les provisions pour restructuration, la Société a une obligation implicite lorsqu'un plan officiel et détaillé identifie l'entreprise ou la partie de l'entreprise concernée et précise l'emplacement et le nombre d'employés concernés, une estimation détaillée des coûts associés et un échéancier approprié. De plus, les employés concernés ou les conseils de travailleurs doivent avoir été avisés des principaux éléments du plan de restructuration.

**Contrats de location**

Dès l'entrée en vigueur d'un contrat, la Société évalue si ce contrat est ou contient un contrat de location, selon que ce contrat confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante sont comptabilisés à la date de l'entrée en vigueur du contrat de location.

*Actifs au titre de droits d'utilisation :*

- Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, composé du montant initial de l'obligation locative, majoré des coûts directs initiaux encourus et d'une estimation des coûts de démantèlement de l'actif sous-jacent ou de la restauration de l'actif sous-jacent ou du site où il se trouve. Le coût est également ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de l'entrée en vigueur du contrat, et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, le cas échéant.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

- Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est réduit périodiquement au moyen de charges d'amortissement et de dépréciation de valeur, s'il y a lieu, et est ajusté périodiquement pour tenir compte des réévaluations des obligations locatives. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon sur la période la plus courte de la durée utile de l'actif et de la durée du contrat de location. La durée du contrat de location comprend l'option de renouvellement du contrat, seulement si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 17 ans.
- La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative correspondante pour les contrats de location dont la durée totale est inférieure ou égale à 12 mois et pour les contrats de location d'actifs qui, par leur nature, sont de faible valeur, comme par exemple, mais sans s'y limiter, le matériel de bureau.

*Obligations locatives :*

- À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (déduction faite des incitations locatives à recevoir), les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, ainsi que les montants qui devraient être payés au titre des valeurs résiduelles garanties. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée par la Société et le paiement de pénalités pour la résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte du fait que la Société a exercé l'option de résiliation. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent ni d'un indice ni d'un taux sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle survient l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.
- Dans le calcul de la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable. Après la date de commencement, le montant des obligations locatives est augmenté afin de refléter l'intérêt théorique et réduit pour les paiements de location effectués. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée en cas de modification, d'un changement dans la durée du contrat de location, de modification dans les paiements de loyers fixes en substance ou de modification de l'évaluation permettant d'acheter l'actif sous-jacent.

*Vente et cession-bail :*

- La Société évalue si un transfert d'actif répond aux critères d'une vente conformément à la norme IFRS 15. Lorsque le transfert constitue une vente, la Société reconnaît un actif au titre du droit d'usage, évalué à la proportion de la valeur comptable antérieure correspondant au droit d'usage conservé, ainsi qu'un passif locatif évalué à la valeur actuelle des paiements de location. Tout gain ou perte est reconnu uniquement pour les droits transférés à l'acheteur-bailleur.
- Lorsque le transfert ne constitue pas une vente, la Société continue de comptabiliser l'actif et reconnaît un passif financier pour le produit reçu.

**Instruments financiers**

*(i) Classement et catégories d'évaluation ultérieure :*

- Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti; à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »); ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») basé sur le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels liés à l'instrument financier représentent uniquement des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (le critère « URPMI »). Les actifs financiers de la Société sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui respectent le critère URPMI et sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti. Ils comprennent la trésorerie, les créances clients et l'autre actif à long terme.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025 et 2024

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

- Un passif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti, à la JVRN ou à la JVRN soumise aux exigences de comptabilité de couverture. Les passifs financiers de la Société évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer, les dividendes à payer, les provisions et la facilité de crédit garantie, et sont classés dans la catégorie des passifs au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des frais de transaction directement imputables et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La contrepartie conditionnelle à payer est un passif financier qui est évalué initialement à la juste valeur à la date d'acquisition de l'entreprise, puis qui est réévalué à la JVRN. Les passifs attribuables aux régimes d'UAD et d'UAR sont évalués périodiquement à leur juste valeur en fonction du prix de l'action de la Société et des UAD et des UAR acquises à la fin de chaque période, tandis que les variations de la juste valeur de ce passif sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats. Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées dans le résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, tels que les swaps de taux d'intérêt fixes, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis la Société applique les exigences générales de comptabilité de couverture de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) *Perte de valeur des actifs financiers évalués au coût amorti :*
- Pour évaluer les pertes de crédit attendues (« PCA »), la Société applique l'approche simplifiée, selon laquelle une provision pour perte de crédit sur toute la durée de vie est utilisée pour toutes les pertes liées aux créances clients.
  - Un actif financier est considéré en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours ou lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que la Société reçoive l'intégralité des montants contractuels en suspens avant de prendre en compte les rehaussements de crédit détenus par la Société. Un actif financier est considéré comme présentant un risque de crédit plus élevé dès qu'il est en souffrance depuis 30 jours et la Société surveille régulièrement ses débiteurs pour s'assurer que son risque de crédit n'est pas significatif avec ses clients. Dans certains cas, le fait que certains comptes débiteurs soient en souffrance ne représente pas nécessairement un risque de crédit plus élevé et le recouvrement subséquent est réussi avec des conditions de paiement contractuelles ou d'arrangements particuliers avec les clients pour résoudre des différences commerciales. Un actif financier est radié lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels, ce qui se produit généralement si le débiteur est en souffrance depuis 120 jours, sauf si la Société dispose de renseignements suffisants et justifiés pour démontrer qu'il convient d'accorder un détail plus long au débiteur.
  - Pour évaluer les PCA, les créances clients ont été regroupées en fonction des caractéristiques de risque communes et du nombre de jours en souffrance. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les PCA n'étaient pas significatives.
- (iii) *Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers :*
- Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir une contrepartie en trésorerie sont expirés ou que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété ont été transférés. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est exécutée, lorsqu'elle est annulée ou lorsqu'elle expire. Les profits et les pertes sur décomptabilisation sont comptabilisés respectivement dans les produits financiers et les frais financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

(iv) *Instruments financiers dérivés et relation de couverture :*

- La Société détient des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuations des taux d'intérêt. Lors de l'établissement de la couverture, la Société documente formellement la relation entre l'instrument et l'élément faisant l'objet de la couverture, incluant ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue au début de la relation de couverture ainsi que sur une base continue s'il est prévu que les instruments de couverture seront hautement efficaces à compenser les variations dans les flux de trésorerie des éléments faisant l'objet de la couverture durant la période pour laquelle la couverture est désignée.
- Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations sont comptabilisées tel qu'il est décrit ci-dessous.

Couverture de flux de trésorerie :

- Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction anticipée hautement probable qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est renversé au résultat net dans la même période que les flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture, sous la même rubrique des états consolidés du résultat global que l'élément couvert. Toute partie non efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée en résultat net à titre de frais de financement nets.
- Si l'instrument de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, expire, est vendu ou résilié, la comptabilité de couverture est alors interrompue prospectivement. Le gain ou la perte cumulé et comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres demeure tel quel jusqu'à ce que la transaction anticipée affecte le résultat net. S'il est probable que la transaction n'ait pas lieu, le solde dans les autres éléments du résultat global est alors immédiatement comptabilisé au résultat net.

### 3. JUGEMENTS IMPORTANTS ET PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés de la Société exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des ventes, des charges, des actifs et des passifs, ainsi que sur la divulgation de passifs éventuels à la fin de la période.

#### **Immobilisations incorporelles et goodwill**

Les immobilisations incorporelles et le goodwill résultent de regroupements d'entreprises comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le coût d'acquisition est réparti entre les actifs nets sous-jacents acquis, en fonction de leurs justes valeurs estimatives respectives. Dans le cadre de ce processus de répartition, la Société doit identifier les immobilisations incorporelles acquises et leur attribuer une valeur et une durée d'utilité estimatives. Cette façon de faire repose sur de nombreuses estimations et hypothèses significatives concernant les projections de flux de trésorerie, le risque économique et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

Ces estimations et hypothèses permettent d'établir le montant à attribuer aux autres immobilisations incorporelles identifiables et au goodwill, ainsi que la période d'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables à durée définie. Si les événements ou résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses de manière défavorable, la Société risque de devoir augmenter ultérieurement la dotation aux amortissements et les pertes de valeur dans le futur. La Société a aussi utilisé d'autres estimations et hypothèses pour le test de dépréciation du goodwill (*note 13*).

**Avantages sociaux**

La Société parraine des régimes à prestations déterminées qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des membres du personnel visés. Le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux fait appel à des hypothèses, notamment le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, le taux de mortalité prévu, l'âge prévu de la retraite, le taux attendu d'augmentation des salaires et le taux d'évolution du coût des soins de santé. Puisque le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux nécessite le recours à de nombreuses hypothèses, les valeurs établies lors du processus d'évaluation actuarielle comportent un élément d'incertitude (*note 11*). Les résultats réels différeront des résultats estimatifs découlant de ces hypothèses.

**Impôt sur le résultat**

La Société comptabilise une charge d'impôt sur le résultat pour chaque administration fiscale où elle exerce ses activités. Toutefois, le montant réel de la charge d'impôt sur le résultat n'est connu en définitive qu'après la production de la déclaration fiscale et son acceptation par les autorités fiscales, soit après la publication des états financiers. En outre, pour estimer la charge d'impôt sur le résultat, la Société tient compte de la probabilité de recouvrer les actifs d'impôt différé en se fondant sur sa capacité à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes, avant leur échéance, contre les bénéfices imposables futurs. L'estimation se fonde sur les lois fiscales en vigueur et sur les bénéfices imposables futurs estimatifs. Si les estimations diffèrent de la déclaration fiscale finale, le résultat d'une période ultérieure pourrait être touché.

La Société est assujettie à l'imposition dans de multiples administrations fiscales. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations du montant qui devrait être payé, en se fondant sur une évaluation qualitative de toutes les informations pertinentes. La Société réévalue ces provisions à la fin de chaque période afin de déterminer si le montant est adéquat. Cependant, il se peut qu'une provision supplémentaire découle de vérifications effectuées ultérieurement par les autorités fiscales compétentes.

Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à une cotisation fiscale différente du montant comptabilisé initialement, l'écart est comptabilisé dans la charge d'impôt de la période où le règlement définitif a lieu.

**4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES**

**Nouvelles normes comptables adoptées en 2025**

La Société a adopté les nouvelles normes comptables suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Modifications apportées à l'IAS 21 - *Effets des variations des taux de change (IAS 21)*, imposent aux entités d'appliquer une approche cohérente pour évaluer si une devise peut être convertie en une autre, et pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne peut l'être. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

### Modifications futures des normes comptables

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et s'appliquent à la Société pour sa période annuelle commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et, par la suite, avec une adoption anticipée autorisée :

- Modifications apportées à l'IAS 9 et à l'IAS 7 – *Classification et évaluation des instruments financiers (IAS 9 Instruments financiers et IAS 7 Informations à fournir sur les instruments financiers)* clarifient le calendrier de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, y compris la précision selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la date de ce règlement. Les modifications introduisent également le choix de politique comptable de décomptabiliser un passif financier réglé à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, sous réserve du respect de conditions spécifiques. Des clarifications supplémentaires concernent l'évaluation des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels, y compris la classification et la divulgation pour les actifs financiers présentant des caractéristiques liées à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou autres caractéristiques conditionnelles, les prêts sans recours et les instruments contractuellement liés. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ou après cette date. L'adoption anticipée est autorisée, avec une option d'adoption anticipée uniquement des modifications de la classification des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'impact potentiel de ces modifications sur ses états financiers consolidés.
- Nouvelle norme comptable IAS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IAS 18)*; le Bureau international des normes comptables (« IASB ») a publié l'IAS 18 pour améliorer la présentation de la performance financière, y compris les sous-totaux définis dans les états consolidés des résultats, le renforcement des exigences pour le regroupement et la ventilation de l'information, ainsi que l'élargissement des informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction. L'IAS 18 remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de l'IAS 1 sans modification. L'IAS 18 s'applique aux exercices commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2027, après cette date. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'impact de l'adoption de l'IAS 18 sur ses états financiers consolidés.

## 5. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

### Acquisitions de 2025

#### *Trans Graphique inc. (« Trans Graphique »)*

Le 7 juillet 2025, la Société a conclu l'acquisition des actifs de Trans Graphique, un fournisseur de solutions d'emballage en carton plat situé à Boisbriand, Québec, pour une contrepartie totale en espèces de 2 192 \$ sur une base libre d'espèces et libre de dettes. Outre la contrepartie versée, la Société dispose d'une contrepartie conditionnelle payable en fonction de la réalisation de certains objectifs financiers sur une période de deux ans, dont la juste valeur à la date d'acquisition s'élève à 501 \$. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle payable au 31 décembre 2025 s'élève à 518 \$ et représente le montant maximal de l'obligation.

La Société n'a pas présenté de revenus ou de bénéfices nets pour Trans Graphique, car il n'est pas pratique de le faire étant donné que les activités de l'entreprise acquise ont été intégrées dans les activités préexistantes de la Société.

Le goodwill lié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Emballage. Le goodwill déductible à des fins fiscales devrait s'élever à 606 \$.

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

---

#### *Enveloppe Laurentide inc. « Enveloppe Laurentide »*

Le 14 juillet 2025, la Société a fait l'acquisition des actifs d'Enveloppe Laurentide, un fabricant d'enveloppes de longue date situé à Ville Saint-Laurent, Québec, pour une contrepartie totale en espèces de 6 113 \$ sur une base libre d'espèces et libre de dettes.

La Société n'a pas présenté de revenus ou de bénéfices nets pour Enveloppe Laurentide, car il n'est pas pratique de le faire étant donné que les activités de l'entreprise acquise ont été intégrées dans les activités préexistantes de la Société.

Le goodwill lié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Enveloppe. Le goodwill déductible à des fins fiscales devrait s'élever à 1 264 \$.

#### *Elite Envelope & Graphics (« Elite Envelope »)*

Le 8 décembre 2025, la Société a fait l'acquisition des actifs d'Elite Envelope, un fabricant d'enveloppes situé à Randolph, au Massachussetts, pour une contrepartie en espèces de 1 819 \$ (1 315 \$US) sur une base libre d'espèces et libre de dettes. En plus de la contrepartie payée, la Société a une contrepartie conditionnelle, payable sous réserve de l'atteinte de certains objectifs financiers sur une période de deux ans, évaluée à la juste valeur à la d'acquisition s'élevant à 505 \$ (365 \$US). La juste valeur de la contrepartie conditionnelle payable au 31 décembre 2025, s'élève à 503 \$ (367 \$US), représentant le montant maximal de l'obligation.

La Société n'a pas présenté de revenus ou de bénéfices nets pour Elite Envelope, car il n'est pas pratique de le faire étant donné que les activités de l'entreprise acquise ont été intégrées dans les activités préexistantes de la Société.

Le goodwill lié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Enveloppe. Le goodwill déductible à des fins fiscales est de 381 \$ (276 \$US).

#### Acquisition de 2024

#### *Forest Envelope Group (« Forest Envelope »)*

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, la Société a acquis les actifs de Forest Envelope, pour une contrepartie en espèces de 2 435 \$ (1 770 \$US), sur une base libre d'espèces et libre de dettes. Forest Envelope est un leader régional dans la fabrication d'enveloppes spécialisées dans la région du Grand Chicago.

Le goodwill lié à l'acquisition est composé de la croissance attendue et des synergies opérationnelles et est affecté à l'UGT Enveloppe. Le goodwill déductible à des fins fiscales est de 221 \$ (160 \$US).

#### Répartitions du prix d'achat

Au 31 décembre 2025, la Société avait finalisé la répartition du prix d'achat pour la considération relative à l'acquisition de Forest Envelope au cours de l'année et la répartition du prix d'achat pour cette acquisition est finale et était conforme à la répartition préliminaire du prix d'achat. Les répartitions du prix d'acquisition de Trans Graphique, Enveloppe Laurentide et Elite Envelope n'ont pas encore été finalisées, car il s'agit d'acquisitions récentes. La Société finalisera ces répartitions dès qu'elle obtiendra de plus amples informations sur la juste valeur de certains actifs et passifs.

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Les répartitions préliminaires du prix d'acquisition, qui reflètent la juste valeur estimée des actifs acquis et des passifs repris aux dates d'acquisition, selon la méthode de l'acquisition, sont les suivantes :

	Répartition préliminaire du prix d'achat Trans Graphique \$	Répartition préliminaire du prix d'achat Enveloppe Laurentide \$	Répartition préliminaire du prix d'achat Elite Enveloppe	2025 Total \$	2024 Répartition finale du prix d'achat Forest Enveloppe \$
<b>Actifs nets acquis</b>					
Créances clients	—	—	873	873	—
Stocks	574	1 660	261	2 495	283
<b>Total de l'actif courant</b>	<b>574</b>	<b>1 660</b>	<b>1 134</b>	<b>3 368</b>	<b>283</b>
Immobilisations corporelles	773	130	98	1 001	1 326
Relations clients	740	3 350	1 287	5 377	743
Goodwill	606	1 264	381	2 251	221
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 693</b>	<b>6 404</b>	<b>2 900</b>	<b>11 997</b>	<b>2 573</b>
Comptes fournisseurs et charges à payer	—	—	576	576	—
Rémunération à payer	—	154	—	154	—
Vacances accumulées	—	137	—	137	—
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>2 693</b>	<b>6 113</b>	<b>2 324</b>	<b>11 130</b>	<b>2 573</b>
Moins : Contrepartie conditionnelle à payer	501	—	505	1 006	—
<b>Trésorerie</b>	<b>2 192</b>	<b>6 113</b>	<b>1 819</b>	<b>10 124</b>	<b>2 573</b>
Coûts totaux liés à l'acquisition	51	105	51	207	105

## 6. CRÉANCES CLIENTS

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Créances clients	34 310	32 787
Moins : Provision pour créances douteuses	873	1 095
Créances clients nettes	33 437	31 692
Autres créances à recevoir	1 109	578
	<b>34 546</b>	<b>32 270</b>

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont généralement exigibles dans les 30 à 60 jours.

L'analyse de l'âge des créances clients, à chaque date de fin de période, était comme suit :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Courant	23 510	18 250
31 – 60 jours	6 495	8 780
61 – 90 jours	2 516	3 000
91 – 120 jours	1 074	1 246
Plus de 120 jours	715	1 511
	<b>34 310</b>	<b>32 787</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

**Provision pour créances douteuses**

Les variations de la provision pour créances douteuses sont comme suit :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Solde au début de l'exercice	1 095	766
Charge pour l'exercice	371	481
Radiation	(582)	(142)
Incidence des pertes de change	(11)	(10)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>873</b>	<b>1 095</b>

La Société est exposée au risque de crédit normal concernant ses créances clients et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. Le risque de crédit lié aux créances clients est atténué du fait qu'aucun client ne représente un risque important et que la solvabilité des clients est évaluée avant de leur faire crédit. Historiquement, les pertes de crédit estimées sur les créances clients n'ont pas été significatives.

**7. STOCKS**

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Matières premières	11 867	11 712
Produits en cours	3 476	2 364
Produits finis	15 786	15 401
	<b>31 129</b>	<b>29 477</b>

Le coût des stocks passé en charges et inclus dans les charges d'exploitation, incluant l'amortissement des immobilisations corporelles et l'amortissement des actifs à titre de droits d'utilisation affectés au coût des stocks, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 203 662 \$ (2024 – 203 291 \$).

**8. VENTE ET CESSIION-BAIL**

Au cours de 2024, la Société a confirmé son intention de vendre deux propriétés, situées à Ville LaSalle, au Québec, et à Etobicoke, en Ontario. En conséquence, ces biens ont été présentés séparément comme actifs courants dans l'état de la situation financière et ont été comptabilisés à leur valeur comptable immédiatement avant le reclassement, soit 3 579 \$ pour les terrains et 5 455 \$ pour les bâtiments et les améliorations locatives (*note 9*).

Au cours du troisième trimestre de 2025, la Société a conclu un accord pour vendre et louer ces deux biens. Le produit de la cession, d'un montant de 53 000 \$, représente leur juste valeur. La Société a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation de 7 691 \$ (*note 10*) et une obligation au titre du contrat de location de 44 943 \$ (*note 17*) à la date de conclusion. En outre, un gain sur la vente de 6 100 \$ a été comptabilisé dans les états financiers consolidés en tant que gain sur la vente et cession-bail. Ce gain est net des frais de vente de 613 \$.

Supremex inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain \$	Bâtiments et améliorations locatives \$	Équipement manufacturier \$	Matériel de bureau et informatique \$	Total \$
<b>Coût :</b>					
Au 31 décembre 2023	3 579	15 852	86 875	3 849	110 155
Acquisitions	—	215	1 300	100	1 615
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	1 311	15	1 326
Reclassement aux Actifs détenus en vue de la vente (note 8)	(3 579)	(12 254)	—	—	(15 833)
Cessions	—	—	(2 537)	(51)	(2 588)
Dépréciation (note 20)	—	—	(1 284)	—	(1 284)
Écart de conversion	—	62	1 976	32	2 070
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>—</b>	<b>3 875</b>	<b>87 641</b>	<b>3 945</b>	<b>95 461</b>
Acquisitions	—	288	1 123	110	1 521
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	1 001	—	1 001
Cessions	—	(131)	(2 291)	(55)	(2 477)
Dépréciation (notes 15, 20)	—	—	(1 021)	—	(1 021)
Écart de conversion	—	(23)	(1 232)	(20)	(1 275)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>—</b>	<b>4 009</b>	<b>85 221</b>	<b>3 980</b>	<b>93 210</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>					
Au 31 décembre 2023	—	7 394	48 318	2 884	58 596
Amortissement	—	822	5 459	463	6 744
Reclassement aux Actifs détenus en vue de la vente (note 8)	—	(6 799)	—	—	(6 799)
Cessions	—	—	(1 068)	(51)	(1 119)
Écart de conversion	—	24	890	20	934
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>—</b>	<b>1 441</b>	<b>53 599</b>	<b>3 316</b>	<b>58 356</b>
Amortissement	—	485	4 826	318	5 629
Cessions	—	(96)	(1 236)	(221)	(1 553)
Écart de conversion	—	(16)	(626)	(13)	(655)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>—</b>	<b>1 814</b>	<b>56 563</b>	<b>3 400</b>	<b>61 777</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>					
Au 31 décembre 2024	—	2 434	34 042	629	37 105
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>—</b>	<b>2 195</b>	<b>28 658</b>	<b>580</b>	<b>31 433</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

## 10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments \$	Équipement manufacturier \$	Matériel de bureau \$	Total \$
<b>Coût :</b>				
Au 31 décembre 2023	46 882	963	209	48 054
Acquisitions	13 322	—	30	13 352
Cessions	(3 308)	(3)	(22)	(3 333)
Réévaluations	2 423	—	—	2 423
Écart de conversion	2 001	16	8	2 025
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>61 320</b>	<b>976</b>	<b>225</b>	<b>62 521</b>
Acquisitions – nouveaux baux	437	—	—	437
Acquisitions – vente et cession-bail (note 8)	7 691	—	—	7 691
Cessions	(2 338)	(183)	(9)	(2 530)
Réévaluations	17 138	—	—	17 138
Écart de conversion	(1 191)	(9)	(4)	(1 204)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>83 057</b>	<b>784</b>	<b>212</b>	<b>84 053</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>				
Au 31 décembre 2023	17 496	350	92	17 938
Amortissement	5 782	165	48	5 995
Cessions	(3 308)	(3)	(13)	(3 324)
Écart de conversion	525	7	4	536
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>20 495</b>	<b>519</b>	<b>131</b>	<b>21 145</b>
Amortissement	5 977	150	45	6 172
Cessions	(2 338)	(183)	(7)	(2 528)
Réévaluations	—	—	(18)	(18)
Écart de conversion	(372)	(4)	(4)	(380)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>23 762</b>	<b>482</b>	<b>147</b>	<b>24 391</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>				
Au 31 décembre 2024	40 825	457	94	41 376
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>59 295</b>	<b>302</b>	<b>65</b>	<b>59 662</b>

## 11. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DES EMPLOYÉS

## (a) Régimes de retraite

La Société offre maintenant deux régimes de retraite qui visent la quasi-totalité de ses employés canadiens. Ces régimes sont hybrides, c'est-à-dire qu'ils comportent un volet à prestations déterminées (« volet PD »), dont l'accumulation de service a cessé en 2012, ainsi qu'un volet à cotisations déterminées. Les deux volets PD sont pleinement financés.

Un des régimes est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario), administré par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, et les prestations de retraite de son volet PD sont basées sur la rémunération moyenne des participants avant leur retraite. Le second régime est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* chapeauté par Retraite Québec. Les prestations de retraite du volet PD de ce régime sont également basées sur la rémunération moyenne des participants avant leur retraite.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

Les principaux risques auxquels sont exposés les régimes de retraite sont notamment les risques de taux d'intérêt, de placement et l'évolution de l'espérance de vie des retraités. La Société a récemment effectué une série de transactions en vue de réduire le profil de risque et la volatilité associés à ses régimes de retraite à prestations déterminées et de mieux protéger les prestations des membres de la Société.

Pour les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées, 77 % de l'actif total du régime (2024 – 68 %) est désormais investi à 100 % dans des fonds à revenu fixe. Les actifs restants, qui représentent 23 % du total des actifs du régime (2024 – 32 %), sont investis dans des fonds du marché monétaire.

Le 10 décembre 2024, la Société a conclu des transactions visant le rachat de rentes de type "buy-out" pour deux de ses régimes en vertu des lois sur les régimes de retraite de l'Ontario et du Québec pour transférer, respectivement, 2 644 \$ et 6 789 \$ de ses obligations au titre des régimes de retraite. La conclusion de ces transactions représentait le transfert et la décharge complète du régime de retraite et a libéré ce dernier de ces obligations connexes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Les régimes de retraite ont payé des primes de 2 602 \$ et de 6 727 \$, respectivement, pour conclure ces transactions. Les transactions ont entraîné un gain net de règlement de 104 \$ au total pour les deux régimes, pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2024, qui a été comptabilisé dans le résultat net. La Société a conclu en même temps, un rachat de rente de type "buy-in" avec Industrielle Alliance pour son régime du Québec, ciblant un sous-ensemble de retraités dont la province d'emploi ne permet pas la décharge administrative complète en vertu des lois sur les régimes de retraite applicables. Tant que ces retraités demeurent des membres du régime, la transaction complétée transfère à Industrielle Alliance l'obligation relative au paiement des rentes couvertes par ce contrat, l'assureur prenant en charge ces paiements. Le régime de retraite a versé une prime de 646 \$ pour conclure la transaction, afin de couvrir une obligation de 653 \$. Cette transaction a généré un gain de 7 \$, pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2024, qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. En 2024, la Société était dans l'attente de la finalisation complète des transactions et de la décharge réglementaire pour décomptabiliser les actifs et les obligations de retraite de 9 433 \$. Au 31 décembre 2025, les transactions de rachat de rentes de type "buy-out" et la décharge réglementaire ont été obtenus résultant à la décomptabilisation des actifs et les obligations de retraite.

Les charges liées aux régimes à prestations et à cotisations définies, incluses dans les charges d'exploitation et dans les frais de vente et d'administration, sont comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Dépense liée aux régimes à prestations déterminées (frais d'administration)	236	210
Dépense liée aux régimes à cotisations déterminées	1 433	1 259
Gain sur les opérations d'achat de rentes	—	(104)
<b>Dépense liée aux régimes de retraite (note 21)</b>	<b>1 669</b>	<b>1 365</b>

Les revenus d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de 433 \$ (2024 – 495 \$) sont inclus dans les frais de financement nets des états consolidés des résultats (note 16).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Le tableau suivant présente les variations de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs des régimes, ainsi que de la situation de capitalisation des régimes à prestations définies.

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées :</b>		
Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	34 387	34 992
Charge d'intérêts	1 132	1 566
Perte actuarielle provenant de changement d'hypothèses financières	(800)	(379)
(Gain) perte actuarielle d'expérience	(150)	57
Prestations versées	(2 240)	(1 849)
Règlements	(9 433)	—
Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice	<b>22 896</b>	<b>34 387</b>
<b>Variation des actifs des régimes :</b>		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	44 203	46 463
Revenu d'intérêt des actifs des régimes	1 565	2 061
Pertes actuarielles	(1 601)	(938)
Utilisation du surplus pour payer les cotisations de l'employeur	(1 179)	(1 428)
Prestations versées	(2 240)	(1 849)
Frais d'administration des régimes	(236)	(210)
Gain sur les opérations d'achat de rentes	—	104
Règlements	(9 433)	—
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	<b>31 079</b>	<b>44 203</b>
<b>Actif net au titre des prestations de retraite constituées</b>	<b>8 183</b>	<b>9 816</b>

Les montants liés aux régimes à prestations définies inclus dans les autres éléments du résultat global, avant impôt, sont comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Pertes actuarielles totales	<b>(651)</b>	<b>(616)</b>

Le montant cumulé des gains actuariels comptabilisé dans les états consolidés du résultat global est de 6 937 \$ au 31 décembre 2025 (2024 — 7 588 \$).

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations et du coût net de la pension étaient les suivantes :

	2025 %	2024 %
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	5,00	4,75
Taux d'actualisation de la charge de retraite nette	4,75	4,65
Taux de croissance de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèse de mortalité <sup>1</sup>	CPM	CPM
	Private	Private

<sup>1</sup> CPM 2004 Tableau de mortalité (secteur privé) projeté générationnellement en utilisant l'échelle d'amélioration MI-2017

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

La répartition moyenne pondérée des actifs des régimes au 31 décembre, excluant les contrats de rentes de 5 235 \$ dans deux régimes de retraite (2024 — 5 891 \$), est comme suit :

	2025 %	2024 %
Fonds de titres à revenu fixe		
Canadien	77,0	68,1
Fonds du marché monétaire	23,0	31,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les instruments financiers et fonds d'investissement étaient classés dans la hiérarchie des justes valeurs de niveau 2, incluant les fonds de revenu fixe et les contrats de rentes (données autres que les prix cotés observables).

À compter du 31 août 2023, les deux régimes de retraite ont une politique de placement qui vise une répartition des actifs comme suit : un montant équivalent aux passifs est investi à 100 % dans des fonds à revenu fixe, et tout excédent est investi dans des fonds du marché monétaire. Au 31 décembre 2025, cela se traduit par une répartition de 77 % en titres à revenu fixe et 23 % en fonds du marché monétaire (2024 — 68 % dans des titres à revenus fixes et 32 % dans des fonds du marché monétaire). Aux 31 décembre 2025 et 2024, les régimes de retraite respectaient la répartition des actifs dictée dans leur politique de placement.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucune action de Supremex n'était détenue dans les régimes de retraite de la Société.

La durée moyenne de l'obligation au titre de prestations de retraite constituées au 31 décembre 2025, était de 14,6 années (2024 — 16,0 années).

*Analyse de sensibilité*

Pour la Société, une hausse ou une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation aurait comme effet de diminuer ou d'augmenter l'obligation au titre des prestations constituées d'environ 761 \$ au 31 décembre 2025. Une hausse ou une baisse de 0,25 % du taux de la rémunération aurait comme effet d'augmenter ou de diminuer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées d'environ 108 \$ au 31 décembre 2025. Une hausse d'un an de l'espérance de vie des participants aurait comme effet d'augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite constituées d'environ 578 \$ au 31 décembre 2025. L'analyse de sensibilité a été déterminée à l'aide d'une méthode calculant l'impact d'un changement de 0,25 % dans les hypothèses clés sur la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Il n'y a eu aucun changement dans les méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer l'analyse de sensibilité comparativement à l'année précédente.

## (b) Avantages complémentaires de retraite

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes, qui est présenté dans les passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées :</b>		
Autre obligation au titre des prestations au début de l'exercice	124	137
Charge d'intérêts (note 16)	6	6
(Gain) perte actuariel(le) provenant de modifications d'hypothèses financières	(2)	(1)
Prestations versées	(15)	(18)
<b>Autre obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>113</b>	<b>124</b>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite ne sont pas capitalisés.

Les autres avantages complémentaires de retraite inclus dans les autres éléments du résultat global, avant impôt, sont constitués d'un gain actuariel de 2 \$ (2024 – 1 \$). Le montant cumulé des pertes actuarielles comptabilisé dans les états consolidés du résultat global est de 271 \$ au 31 décembre 2025 (2024 – 273 \$).

Les hypothèses qui ont servi à mesurer le coût des avantages complémentaires de retraite sont les suivantes :

	2025	2024
	%	%
<b>Hypothèses moyennes pondérées</b>		
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations	5,00	4,75
Taux d'actualisation du coût net des avantages pour la période	4,75	4,65

La durée moyenne de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite, aux 31 décembre 2025 est de 7,0 années (2024 – 8,0 années).

## 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Relations clients	Logiciel	Total
	\$	\$	\$
<b>Coût :</b>			
Au 31 décembre 2023	115 963	5 176	121 139
Acquisitions	—	114	114
Acquisitions d'entreprises (note 5)	743	—	743
Amortissement (note 20)	(1 072)	—	(1 072)
Écart de conversion	1 423	—	1 423
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>117 057</b>	<b>5 290</b>	<b>122 347</b>
Acquisitions	—	83	83
Acquisitions d'entreprises (note 5)	5 377	—	5 377
Cessions	—	(34)	(34)
Écart de conversion	(871)	—	(871)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>121 563</b>	<b>5 339</b>	<b>126 902</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>			
Au 31 décembre 2023	80 165	2 748	82 913
Amortissement	6 154	763	6 917
Écart de conversion	428	—	428
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>86 747</b>	<b>3 511</b>	<b>90 258</b>
Amortissement	6 268	635	6 903
Cessions	—	(34)	(34)
Écart de conversion	(329)	—	(329)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>92 686</b>	<b>4 112</b>	<b>96 798</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Au 31 décembre 2024	30 310	1 779	32 089
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>28 877</b>	<b>1 227</b>	<b>30 104</b>

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

#### 13. GOODWILL

	\$
<b>Coût</b>	
Au 31 décembre 2023	59 707
Acquisitions d'entreprises (note 5)	221
Dépréciation (note 20)	(21 056)
Écart de conversion	622
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>39 494</b>
Acquisitions d'entreprises (note 5)	2 251
Écart de conversion	(361)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>41 384</b>

La valeur comptable nette du goodwill au 31 décembre 2025 et 2024 était affectée aux UGTs suivantes :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>UGTs :</b>		
Enveloppe	40 778	39 494
Emballage	606	—
<b>Total</b>	<b>41 384</b>	<b>39 494</b>

#### Test de dépréciation du goodwill

La Société a effectué son test de dépréciation du goodwill annuel au 31 décembre 2025, conformément à sa politique décrite dans la note 2. La somme recouvrable des UGTs Enveloppe et Emballage dépassait leur valeur comptable, respectivement. En conséquence, aucune dépréciation du goodwill n'a été enregistrée pour ces UGTs.

En 2024, les conditions économiques et financières générales qui prévalaient à l'échelle mondiale, liées à la conjoncture inflationniste et aux taux d'intérêt qui sont demeurés élevés, ont continué d'avoir un impact négatif sur certains secteurs de l'industrie des produits de l'emballage. Cela s'est traduit par une baisse de la demande des consommateurs, ce qui a eu une incidence sur les résultats associés à l'UGT Emballage. La direction a donc conclu que ces facteurs étaient des indicateurs de dépréciation pour l'UGT Emballage. Par conséquent, la Société a effectué des tests de dépréciation pour les UGTs Emballage qui ont donné lieu à la comptabilisation de pertes de valeur de 21 056 \$ contre le goodwill (note 20).

#### Méthode d'évaluation

La Société utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT. Depuis le dernier test de dépréciation annuel, la Société n'a pas apporté de changement à la méthode d'évaluation utilisée pour évaluer la dépréciation du goodwill.

#### Hypothèses significatives

L'approche axée sur les ventes est établie en fonction de la valeur des flux de trésorerie futurs qu'une entreprise générera à l'avenir. La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie qui a été utilisée au 31 décembre 2025 pour les UGTs Enveloppe et Emballage prévoit de projeter les flux de trésorerie et de les convertir en un équivalent en valeur actuelle par actualisation. Le processus d'actualisation utilise un taux de

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

rendement qui correspond au risque rattaché aux activités de la Société ou aux actifs et tient compte de la valeur temporelle de l'argent. Cette approche exige la formulation d'hypothèses concernant la croissance ou la décroissance des ventes, des marges d'exploitation, des taux d'imposition et des taux d'actualisation.

*Croissance ou décroissance des ventes*

Les hypothèses utilisées étaient fondées sur le budget annuel interne de la Société approuvé par le conseil d'administration. La Société a prévu les ventes, les marges bénéficiaires et les flux de trésorerie sur une période de quatre ans pour chaque UGT. Des hypothèses spécifiques sont utilisées pour chaque UGT. Les projections pour l'UGT Enveloppe reflètent la demande décroissante dans le marché canadien de l'enveloppe, la capacité de gagner des parts du marché dans le marché américain de l'enveloppe et un taux de déclin perpétuel à long terme. Les projections pour l'UGT Emballage reflètent un taux de croissance perpétuel à long terme pour ce marché. Afin de déterminer ces projections, la Société s'est fondée sur l'expérience, les récentes acquisitions, les tendances économiques de même que les tendances de l'industrie et du marché.

*Taux d'actualisation*

La Société a présumé un taux d'actualisation avant impôt afin de calculer la valeur actuelle de ses flux de trésorerie prévus. Le taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») estimé par la Société. Le CMPC est une estimation du taux de rendement global requis sur un placement en titres d'emprunt et de capitaux propres et sert de point de départ pour établir un taux d'actualisation approprié. La détermination du CMPC requiert une analyse séparée du coût des titres de capitaux propres et de la dette, et considère une prime de risque basée sur une évaluation des risques liés aux prévisions des flux de trésorerie.

Les hypothèses clés utilisées lors du test de dépréciation étaient les suivantes :

	2025		2024	
	Enveloppe	Emballage	Enveloppe	Emballage
Taux d'actualisation avant impôts	13,0 %	11,2 %	14,9 %	13,3 %
Taux de (déclin) croissance perpétuel(le)	(3,0) %	2,0 %	(3,0 %)	2,0 %

*Sensibilité*

La Société a réalisé des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées dans les modèles de dépréciation pour l'UGT Enveloppe et l'UGT Emballage, y compris le taux d'actualisation avant impôt et le taux de croissance (ou de décroissance) à perpétuité. D'après ces analyses, une variation raisonnable de ces hypothèses n'entraînerait pas, au 31 décembre 2025, une valeur comptable de l'une ou l'autre des UGTs supérieure à sa valeur recouvrable.

**14. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	16 184	11 843
Rabais à payer	1 766	1 769
Salaires et bénéfices marginaux à payer	8 019	9 164
Autres charges à payer	3 245	2 825
	<b>29 214</b>	<b>25 601</b>

Les comptes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans les 20 à 60 jours.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

## 15. PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION

En 2024, la Société a annoncé des mesures d'optimisation visant à améliorer les coûts, l'efficacité globale, la productivité ainsi qu'à réaliser des synergies dans ses activités du secteur Enveloppe. Les initiatives comprennent principalement la cessation de la production dans son usine de Niagara Falls, à New York et le maintien des locaux comme centre de distribution. En outre, l'initiative comprenait la fermeture de l'installation de Concord, en Ontario, et le transfert d'équipement de production, principalement à ses autres usines de production d'enveloppes de la région du Grand Toronto, à Mississauga et à Etobicoke. Les frais de restructuration liés à ces mesures, principalement constitués de charges salariales, de coûts de désaffectation et de coûts de relocalisation des machines et des stocks, et le déplacement de débris se sont élevés à 325 \$ en 2025. Les frais de restructuration comprennent une perte sur la cession d'actifs de 76 \$. Au cours de 2025, 200 \$ de la provision pour restructuration a été utilisée par le biais de paiement d'actif lié à cette initiative.

En 2025, la Société a connu un recouvrement net de restructuration de 36 \$ (2024 — 207 \$), lié à des initiatives d'optimisation dans son secteur Emballage et produits spécialisés. Les initiatives incluent principalement la fermeture de son installation de Saint-Hyacinthe, au Québec, acquise dans le cadre de la transaction d'Impression Paragraph inc. réalisée en 2023. Le recouvrement net de restructuration comprend un gain provenant de la réévaluation de l'obligation locative de 54 \$.

Le tableau suivant présente un sommaire des montants comptabilisés et payés relativement aux frais de restructuration :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	683	582
Dépenses de restructuration	—	1 277
Paielements	(415)	(1 176)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>268</b>	<b>683</b>

## 16. DETTE À LONG TERME

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie	3 500	42 251
Prêts à terme	635	891
Dette totale	4 135	43 142
Frais de financement reportés	(63)	(159)
Portion courante	(3 683)	(256)
<b>Portion à long terme</b>	<b>389</b>	<b>42 727</b>

## Facilité de crédit renouvelable garantie

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'une durée de trois ans d'un montant de 70 000 \$ qui porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel canadien, le taux de base américain, le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») ou le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »), majorés d'une marge applicable se situant entre 0 % et 2,25 %. L'entente relative à cette facilité de crédit arrive à échéance en mai 2026 et aucun remboursement de capital n'est requis avant l'échéance. Bien que la Société puisse demander de prolonger l'entente d'un an à chaque date anniversaire et que la prolongation est sujette à l'approbation des prêteurs, aucune prolongation n'a été demandé au

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

31 décembre 2025. Ainsi, la facilité de crédit a été classée comme passif courant dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025. La Société est actuellement en renégociation avec le prêteur concernant le renouvellement et s'attend à ce que la facilité soit renouvelée avant son échéance. Après la fin de l'exercice, la Société a obtenu l'approbation du prêteur pour prolonger l'échéance de la facilité de crédit renouvelable garantie jusqu'en juillet 2028. Au 31 décembre 2025, le solde en cours en vertu de la facilité de crédit s'établissait à 3 500 \$.

La facilité de crédit garantie est utilisée pour le fonds de roulement, les dépenses en capital, les acquisitions et d'autres fins générales de l'entreprise. Elle est garantie par une hypothèque et une sûreté réelle couvrant tous les actifs de la Société et de ses filiales et est soumise à certaines clauses restrictives, dont la Société est tenue, entre autres conditions, de respecter. Au 31 décembre 2025, la Société était en conformité avec ces clauses restrictives.

#### Prêts à terme

La Société a quatre prêts à terme totalisant 635 \$ au 31 décembre 2025 (891 \$ au 31 décembre 2024), qui ont été pris en charge suite à l'acquisition de Paragraph le 16 janvier 2023. Les prêts portent intérêt à un taux 4,69 % et sont remboursables par versements mensuels totalisant 22 \$, incluant le capital et les intérêts. Les prêts arrivent à échéance entre mars 2026 et juillet 2028.

Le tableau suivant présente la conciliation entre les soldes d'ouverture et de fermeture de la dette totale, excluant les frais de financement reportés :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Dette à long terme, au début de l'exercice	42 983	56 510
Remboursement de la facilité d'emprunt à terme	(256)	(245)
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable	(38 751)	(13 379)
Frais de financement reportés	(102)	(52)
Amortissement des frais de financement reportés	198	149
<b>Dette à long terme, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 072</b>	<b>42 983</b>

Les frais de financement nets sont comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Intérêts sur la facilité de crédit garantie	1 417	3 138
Intérêts sur les obligations locatives	3 350	2 017
Revenus d'intérêts nets sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées (note 11)	(433)	(495)
Intérêt sur les avantages complémentaires de retraite (note 11)	6	6
Autres frais d'intérêt	63	41
Amortissement des frais de financement reportés	198	149
Perte sur l'évaluation des instruments dérivés	136	—
	<b>4 737</b>	<b>4 856</b>

Supremex inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

17. OBLIGATIONS LOCATIVES

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Obligations locatives, au début de l'exercice	45 190	32 741
Acquisitions – nouveaux baux	437	13 523
Acquisitions – vente et cession bail (note 8)	44 943	—
Cessions	(56)	(9)
Réévaluations	17 156	2 363
Paiements de loyers	(8 763)	(7 040)
Intérêts sur les obligations locatives	3 350	2 017
Écart de conversion	(903)	1 595
	<b>101 354</b>	<b>45 190</b>
Moins : Portion courante	5 987	4 982
<b>Portion non courante des obligations locatives</b>	<b>95 367</b>	<b>40 208</b>

La charge relative aux contrats de location à court terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 882 \$ (2024 — 696 \$). La charge relative aux locations d'actifs de faible valeur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevée à 9 \$ (2024 — 8 \$). La charge relative aux paiements de loyer variables, non inclus dans l'évaluation des obligations locatives, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 2 231 \$ (2024 — 2 121 \$). Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 11 885 \$ (2024 — 9 865 \$).

L'analyse des échéances des obligations locatives est présentée dans la note 24.

18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

Les éléments importants composant la charge d'impôt enregistrée dans les états consolidés des résultats sont comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
<b>Impôt exigible :</b>		
Charge d'impôt exigible	11 141	7 115
<b>Impôt différé :</b>		
Recouvrement de charge d'impôt différé	(11 798)	(4 318)
<b>(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(657)</b>	<b>2 797</b>

L'impôt enregistré sur les autres éléments du résultat global est comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
<b>Impôt différé attribuable aux éléments suivants :</b>		
Bénéfice d'impôt différé attribuable aux pertes actuarielles sur les régimes de retraite à prestations déterminées	(168)	(159)
Charge d'impôt différé attribuable aux gains actuariels constatés sur l'autre obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	1	—
Recouvrement d'impôt différé attribuable aux pertes constatées sur les contrats de swap de taux d'intérêt (note 24)	(54)	(106)
<b>Recouvrement d'impôt enregistré directement dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(221)</b>	<b>(265)</b>

Supremex inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

La charge d'impôt sur le résultat diffère de la charge qui aurait été obtenue en appliquant le taux d'imposition canadien combiné (taux fédéral et provinciaux) en raison des éléments suivants :

	2025 \$	2024 \$
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	11 365	(8 946)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat au taux combiné (fédéral et provinciaux) prévu par la loi de 26 % (2024 – 26 %)	2 931	(2 313)
Ajustements aux périodes antérieures	51	57
Dépréciation d'actif (note 20)	—	5 056
Portion non imposable du gain sur vente et cession-bail (note 8)	(4 716)	—
Différentiel de taux d'impôt des filiales américaines	(10)	64
Non-reconnaissance des avantages fiscaux liés aux pertes fiscales et aux autres différences temporaires	931	—
Dépenses non déductibles et autres	156	(67)
<b>(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>(657)</b>	<b>2 797</b>

Impôt différé

L'impôt différé se rapporte aux éléments suivants :

	États consolidés de la situation financière		États consolidés des résultats	
	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
<b>Actifs d'impôt différé :</b>				
Goodwill	483	—	(303)	—
Obligations locatives	26 214	11 678	(14 768)	(3 196)
Pertes autres qu'en capital	2 744	2 390	(431)	(1 258)
Régimes d'unités d'actions différées et au rendement	514	585	70	78
Provisions de restructuration	20	20	—	113
Autres	160	252	75	(38)
	<b>30 135</b>	<b>14 925</b>	<b>(15 357)</b>	<b>(4 301)</b>
<b>Passifs d'impôt différé :</b>				
Goodwill	—	83	—	21
Actif net au titre des prestations de retraite constituées	2 110	2 538	260	272
Actifs au titre de droit d'utilisation	15 465	10 690	(4 988)	(2 803)
Immobilisations corporelles	6 157	7 561	1 320	830
Immobilisations incorporelles	553	996	694	1 839
Autres	99	185	86	(142)
	<b>24 384</b>	<b>22 053</b>	<b>(2 628)</b>	<b>17</b>
<b>Actif (passif) d'impôt différé</b>	<b>5 751</b>	<b>(7 128)</b>		
Actif d'impôt différé non reconnu	(882)	—	931	—
<b>Passif (actif) net d'impôt différé</b>	<b>4 869</b>	<b>(7 128)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Recouvrement d'impôt différé</b>			<b>11 798</b>	<b>4 318</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2025 et 2024

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

La Société présente des actifs d'impôt différé nets non comptabilisés de 882 \$ (2024 — nul) liés à une filiale étrangère. Ces actifs d'impôt différé nets se rapportent principalement à des pertes fiscales, dont environ 2 222 \$ (2024 — 1 367 \$) correspondent à des pertes pouvant être reportées indéfiniment, ainsi qu'à d'autres différences temporaires. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas jugé probable que des bénéfices imposables futurs suffisants seront disponibles dans la juridiction concernée pour permettre leur utilisation dans un avenir prévisible.

**Rapprochement des actifs (passifs) d'impôt différé nets**

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(7 128)	(11 608)
Recouvrement d'impôt au cours de l'exercice enregistré dans les états consolidés des résultats	11 798	4 318
Recouvrement d'impôt enregistré dans les autres éléments du résultat global	221	265
Écart de conversion sur l'impôt différé net	(22)	(103)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 869</b>	<b>(7 128)</b>

**19. CAPITAL-ACTIONS**

Un nombre illimité d'actions ordinaires peuvent être émises. Chaque action ordinaire représente la participation indivise proportionnelle d'un actionnaire dans la Société. Chaque action ordinaire confère à son détenteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires et lui permet de participer également et proportionnellement à toutes les distributions de la Société, le cas échéant, et, dans l'éventualité d'une distribution obligatoire de la totalité des biens de la Société, à l'actif net de la Société restant après le règlement de toutes les dettes de celle-ci.

La variation du capital-actions est comme suit :

	Nombre d'actions ordinaires	Capital- actions \$
Solde au 31 décembre 2023	25 666 269	8 761
Rachat d'actions pour annulation	(1 106 400)	(378)
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>24 559 869</b>	<b>8 383</b>
Rachat d'actions pour annulation	(171 098)	(59)
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>24 388 771</b>	<b>8 324</b>

Le 7 août 2025, la Société a annoncé avoir reçu l'approbation de la TSX à racheter aux fins d'annulation par voie de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPR »), jusqu'à 1 507 850 de ses actions ordinaires, représentant environ 10,0 % de son flottant (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX) en date du 28 juillet 2025, pour une période de douze mois, commençant le 11 août 2025 et se terminant le 10 août 2026. Au 28 juillet 2025, il y avait 24 559 869 actions ordinaires émises et en circulation, dont 15 078 500 actions ordinaires constituaient le flottant.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a racheté 171 098 (2024 — 1 106 400) actions ordinaires pour annulation par voie de l'OPR pour une contrepartie de 646 \$ (2024 — 4 480 \$). L'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur comptable moyenne d'un montant de 587 \$ (2024 — 4 102 \$) a été comptabilisé en réduction du surplus d'apport.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

Le 20 juin 2024, le gouvernement canadien a adopté une nouvelle loi visant à mettre en œuvre des mesures fiscales sur les rachats d'actions effectués par les émetteurs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après. En vertu de cette loi, une société publique doit payer un impôt de 2 % sur la base de la juste valeur marchande de ses actions rachetées. Le passif connexe reconnu par la Société au 31 décembre 2025 était de 13 \$ (2024 — 90 \$) et est présente sous Comptes fournisseurs et charges à payer.

**Régime d'unités d'actions différées (UAD)**

En 2015, la Société a adopté un régime UAD pour les membres du conseil d'administration et les hauts dirigeants. Le régime UAD permet aux participants de recevoir une rémunération en trésorerie égale au prix du marché des actions ordinaires de la Société pour chaque UAD à la date de résiliation.

Chaque participant au régime d'UAD peut choisir de recevoir à chaque année fiscale, à titre d'administrateur, jusqu'à 100 % de ses jetons de présence annuels en UAD. Les UAD sont passées en charges à mesure qu'elles sont gagnées et leur coût est déterminé en utilisant un modèle d'évaluation. Toutes les UAD émises et en circulation sont réévaluées à chaque période de déclaration.

Au 31 décembre 2025, le passif attribuable au régime de UAD de 1 895 \$ (2024 — 1 916 \$) est présenté dans les Comptes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de nul (2024 — nul) de rémunération variable des hauts dirigeants a été alloué en UAD et un montant de 396 \$ (2024 — 335 \$) a été versé. Le recouvrement net de rémunération liée au régime UAD s'est élevée à 376 \$ (2024 — 17 \$) durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et est présentée dans les Frais de vente et d'administration.

**Régime d'unités d'actions au rendement (UAR)**

En février 2022, la Société a adopté un régime UAR pour ses hauts dirigeants. Selon le régime UAR, les participants sont en droit de recevoir un montant équivalent au prix coté des actions ordinaires de la Société à la fin d'un cycle de rendement de trois ans pour chaque unité acquise si les objectifs de rendement prédéterminés sont atteints. Les UAR sont passées en charges à mesure qu'elles sont gagnées pendant le cycle de rendement de trois ans et leur valeur est déterminée en se basant sur leurs actions sous-jacentes. Toutes les UAR émises et en circulation sont évaluées à chaque période de déclaration.

Au 31 décembre 2025, le passif financier attribuable au régime UAR de 97 \$ (2024 — 625 \$) est présenté dans les Comptes fournisseurs et charges à payer et 346 \$ (2024 — 64 \$) est présenté dans les Autres passifs à long terme. Au 31 décembre 2025, un montant de 657 \$ (2024 — nul) a été versé. Durant la période de douze mois close le 31 décembre 2025, la charge nette de rémunération relative aux UAR s'est élevée à 411 \$ (2024 — 72 \$) et est présentée dans les Frais de vente et d'administration.

**20. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**

Des indicateurs de dépréciation ont été identifiés en 2024 pour l'UGT Emballage. Par conséquent, la Société a effectué une analyse de dépréciation pour l'UGC Emballage qui a donné lieu à la comptabilisation de 23 259 \$ de pertes de valeur (*note 13*). De ces pertes de valeur, 1 131 \$ ont été comptabilisés aux immobilisations corporelles pour de l'équipement manufacturier (*note 9*), 1 072 \$ aux immobilisations incorporelles pour des relations clients (*note 12*) et 21 056 \$ au titre du goodwill (*note 13*).

En 2025, la Société a également enregistré une perte de valeur nette de 821 \$ (2024 — 153 \$) pour les immobilisations corporelles pour de l'équipement manufacturier.

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

#### 21. CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION

	2025	2024
	\$	\$
Salaires	73 822	71 577
Charges sociales	11 244	11 596
Charges attribuables aux régimes de retraite (note 11)	1 669	1 365
Charges d'avantages du personnel	86 735	84 538
Matières premières et autres achats	117 570	120 723
Coûts généraux de fabrication	18 695	17 565
Coûts de distribution	10 327	9 577
Autres	11 844	8 343
	<b>245 171</b>	<b>240 746</b>

#### 22. DIVIDENDE

Les dividendes déclarés du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 sont comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par action	Dividende
			\$	\$
19 février 2025	20 mars 2025	4 avril 2025	0,05	1 228
7 mai 2025	5 juin 2025	20 juin 2025	0,05	1 228
6 août 2025	4 septembre 2025	19 septembre 2025	0,05	1 228
6 août 2025	10 septembre 2025	25 septembre 2025	0,50	12 278
5 novembre 2025	4 décembre 2025	19 décembre 2025	0,05	1 221
<b>Total</b>				<b>17 183</b>

Le 6 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende spécial de 0,50 \$ par action ordinaire, payable le 25 septembre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2025, pour un total de 12 278 \$. Le dividende spécial s'ajoutait aux dividendes trimestriels réguliers.

Les dividendes déclarés du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont comme suit :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par action	Dividende
			\$	\$
21 février 2024	21 mars 2024	5 avril 2024	0,040	1 014
8 mai 2024	6 juin 2024	21 juin 2024	0,040	998
7 août 2024	5 septembre 2024	20 septembre 2024	0,040	976
6 novembre 2024	5 décembre 2024	20 décembre 2024	0,050	1 228
<b>Total</b>				<b>4 216</b>

#### 23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La rémunération des principaux dirigeants de la Société incluant les membres du conseil d'administration est comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Avantages sociaux à court terme	2 848	2 560
Avantages postérieurs à l'emploi	82	99
	<b>2 930</b>	<b>2 659</b>

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

#### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inclus dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit :

	31 décembre 2025		Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net		Total
	Actifs au coût amorti	Dérivés à la juste valeur	Passifs au coût amorti	net	
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	3 090	—	—	—	3 090
Créances clients	34 546	—	—	—	34 546
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer et les passifs attribuables au UAD et au UAR	—	—	(26 626)	—	(26 626)
Provisions pour restructuration	—	—	(268)	—	(268)
Passif attribuable au UAD	—	—	—	(1 895)	(1 895)
Dette totale	—	—	(4 135)	—	(4 135)
Passif attribuable au UAR	—	—	—	(443)	(443)
Contrepartie considérable à payer	—	—	—	(1 021)	(1 021)
<b>Total</b>	<b>37 636</b>	<b>—</b>	<b>(31 029)</b>	<b>(3 359)</b>	<b>3 248</b>
	31 décembre 2024		Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net		Total
	Actifs au coût amorti	Dérivés à la juste valeur	Passifs au coût amorti	net	
	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	1 794	—	—	—	1 794
Créances clients	32 270	—	—	—	32 270
Instruments financiers dérivés	—	(225)	—	—	(225)
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer et les passifs attribuables au UAD et au UAR	—	—	(22 584)	—	(22 584)
Provisions pour restructuration	—	—	(683)	—	(683)
Passif attribuable au UAD	—	—	—	(1 916)	(1 916)
Dette totale	—	—	(43 142)	—	(43 142)
Passif attribuable au UAR	—	—	—	(689)	(689)
<b>Total</b>	<b>34 064</b>	<b>(225)</b>	<b>(66 409)</b>	<b>(2 605)</b>	<b>(35 175)</b>

##### Justes valeurs

La valeur comptable des créances clients et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur caractère à court terme. La valeur comptable de la facilité de crédit garantie se rapproche de sa juste valeur compte tenu du taux d'intérêt variable qu'elle porte.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

Pour la dette totale, la Société a classé l'évaluation à la juste valeur au niveau 2, car elle repose essentiellement sur des données observables sur le marché, soit des taux d'intérêt. La juste valeur de la dette totale est considérée comme se rapprochant de la valeur comptable.

Pour la contrepartie conditionnelle à payer, la Société a classé l'évaluation à la juste valeur au niveau 3, car elle repose essentiellement sur des données non observables qui dépendent de l'atteinte de certains objectifs financiers au cours d'une période donnée suivant la date d'acquisition.

**Gestion des risques découlant des instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Afin de limiter l'incidence de ces risques sur ses ventes, charges et flux de trésorerie, la Société peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables, et n'utilise les instruments financiers dérivés que pour gérer les risques, les engagements ou les obligations existants ou prévus à la lumière de son expérience passée.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des créances clients. Afin de minimiser le risque de crédit, l'encaisse de la Société est investie dans les principales banques canadiennes et dans leurs filiales US.

Le risque de crédit provient d'une éventuelle incapacité des clients à respecter leurs obligations comme convenu. Le risque de crédit lié aux créances clients est atténué par les activités de surveillance mises en place, par l'absence de concentration de la clientèle et par la base diversifiée de clients. Par le passé, la Société n'a jamais eu à radier un montant appréciable de créances clients. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le total des créances clients en retard de paiement depuis plus de 90 jours était à 6 % du total des créances clients (2024 — 8 %) (*note 6*). La Société ne détient aucune sûreté additionnelle à titre de garantie. Au 31 décembre 2025, la société n'a pas identifié de tendance négative significative dans ses activités de recouvrement de ses créances clients.

**Risque de liquidité**

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis selon les modalités de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société gère ce risque en s'assurant d'avoir un montant suffisant de trésorerie et en ayant recours, au besoin, à sa facilité de crédit. La Société examine constamment les flux de trésorerie prévus et réels pour s'assurer d'avoir accès à des facilités de crédit appropriées. La Société examine constamment son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La Société est aussi constamment à la recherche d'occasions de réduire ses coûts et gérer sa capacité à répondre aux fluctuations de la demande, y compris par des réductions d'effectifs, si nécessaire.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et des obligations locatives selon leurs échéances, soit la durée restante entre le 31 décembre et la date d'échéance contractuelle de l'obligation.

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

31 décembre 2025	Moins de 1 an \$	1 - 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer	28 618	—	—	28 618
Provisions de restructuration	268	—	—	268
Dette totale	4 135	—	—	4 135
Obligations locatives	11 452	40 440	95 905	147 797
	<b>44 473</b>	<b>40 440</b>	<b>95 905</b>	<b>180 818</b>

  

31 décembre 2024	Moins de 1 an \$	1 - 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Comptes fournisseurs et charges à payer excluant les taxes de vente à payer	25 125	—	—	25 125
Provisions de restructuration	683	—	—	683
Instruments financiers dérivés	225	—	—	225
Dette totale	256	42 886	—	43 142
Obligations locatives	7 064	24 734	26 298	58 096
	<b>33 353</b>	<b>67 620</b>	<b>26 298</b>	<b>127 271</b>

#### Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises et des taux d'intérêt entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

#### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt surtout sur sa facilité de crédit garantie. La Société gère son risque de taux d'intérêt en s'assurant d'avoir un portefeuille équilibré de prêts à taux fixe et variable dépendamment du niveau d'exposition de la Société. En outre, la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les charges d'intérêts de sa facilité de crédit et sur les revenus réalisés sur sa trésorerie.

En 2024, la Société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêts couvrant 10 000 \$ du solde en cours en vertu de sa facilité de crédit à un taux fixe de 3,76 % plus un frais d'estampillage de 1,25 % pour une période de trois ans se terminant en janvier 2026 et 10 000 \$ du solde en cours de sa facilité de crédit à un taux fixe de 3,49 % plus un frais d'estampillage de 1,25 % pour une période de trois ans se terminant en janvier 2027. Cet instrument financier a été désigné comme un instrument de couverture éligible aux fins comptables. La juste valeur de cet instrument financier était présentée au cumul des autres éléments du résultat global (perte) dans les capitaux propres. Les pertes non réalisées sur le contrat de swap de taux d'intérêts étaient de 225 \$ au 31 décembre 2024.

Au cours de 2025, la Société a remboursé 31 500 \$ de sa facilité de crédit en cours, ce qui a entraîné la décomptabilisation de l'élément de couverture et l'arrêt de la comptabilité de couverture. Lors de la décomptabilisation, la juste valeur de cet instrument financier présentée en cumul des autres éléments du résultat global (perte) sur capitaux propres s'élevait à une perte non réalisée de 154 \$. Par conséquent, la

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2025 et 2024**

**[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]**

---

perte non réalisée de 154 \$ comptabilisée dans les autres éléments du résultat global a été transférée aux charges financières nettes. L'instrument financier a été comptabilisé après déduction des impôts sur le revenu reporté. À la date du règlement, le solde d'impôt différé net de 54 \$ a été renversé et comptabilisé en charge d'impôts sur les bénéfices.

Après l'abandon de l'élément de couverture, la juste valeur du passif lié à l'instrument financier dérivé était de 208 \$. Les accords de swap de taux d'intérêt ont été réglés pour un paiement en espèces de 190 \$, entraînant un gain réalisé de 18 \$ comptabilisé en résultat net pour la période.

La Société investit sa trésorerie dans des instruments très liquides afin de protéger son capital et de générer un rendement raisonnable lorsque nécessaire.

Le 31 décembre 2025, une hausse ou une baisse de 25 points de base des taux d'intérêt, en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées, aurait entraîné, respectivement, une diminution ou une augmentation de 262 \$ du bénéfice net de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 — 379 \$).

*Risque de change*

La Société est exposée aux fluctuations du taux de change américain étant donné qu'une partie de ses activités sont menées aux États-Unis et qu'une portion des acquisitions et des dépenses en capital sont contractées en dollars américains. La Société revoit régulièrement son exposition aux fluctuations du taux de change américain et a décidé de ne pas conclure de transactions sur dérivés pour l'instant étant donné que le risque n'est pas important.

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers nets en dollars canadiens de la Société, libellés en devises américaines, s'établissaient à 8 237 \$ (2024 — 8 300 \$).

Le 31 décembre 2025, si le dollar canadien avait varié de 5 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain sur les instruments financiers détenus à cette date, toutes choses étant égales par ailleurs, le résultat net de la Société pour l'exercice clos à cette date aurait été inférieur ou supérieur de 416 \$, respectivement (2024 — 415 \$), alors que les autres éléments du résultat global auraient varié à la baisse ou à la hausse de 608 \$ (2024 — 916 \$).

**25. GESTION DU CAPITAL**

Le capital de la Société est composé des droits des actionnaires et de la facilité de crédit garantie. La Société maintient son capital à un niveau approprié pour atteindre plusieurs objectifs, à savoir :

- assurer la pérennité de son capital afin de poursuivre ses activités d'exploitation;
- respecter certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit garantie;
- préserver sa flexibilité financière dans le but de saisir d'éventuelles occasions, lorsqu'elles surviennent; et
- assurer la croissance soutenue de la valeur des actions.

La Société évalue continuellement la suffisance de sa structure de capital et sa capacité et fait des ajustements en fonction de sa stratégie, de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque de l'entreprise pour atteindre les objectifs susmentionnés. La Société surveille également de près son capital afin de s'assurer de respecter les ratios de facilité de crédit garantie / BAIIA et de couverture de charges fixes comme il est défini dans la convention de crédit.

## Supremex inc.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

La structure de capital de la Société est constituée des capitaux propres et d'une facilité de crédit garantie, moins la trésorerie. La structure de capital se présente comme suit :

	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Dette à long terme	389	42 727
Porte courante de la dette à long terme	3 683	256
Trésorerie	(3 090)	(1 794)
Dette nette	982	41 189
Capitaux propres	108 206	114 971

La Société n'est assujettie à aucune exigence liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans son entente de facilité de crédit garantie.

## 26. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activités : la fabrication et la vente d'enveloppes et la fabrication et la vente de produits d'emballages et de produits spécialisés. L'information sectorielle a été préparée en utilisant les conventions comptables décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

Les tableaux suivants présentent le BAIIA ajusté sectoriel avant charges corporatives et autres charges non allouées.

	2025 \$		
	Enveloppe	Emballage et produits spécialisés	Total
Ventes	186 260	88 520	274 780
Charges d'exploitation	139 728	63 863	203 591
Frais de vente et d'administration	18 902	13 200	32 102
<b>BAIIA ajusté par secteur<sup>(1)</sup></b>	<b>27 630</b>	<b>11 457</b>	<b>39 087</b>
Charges corporatives et autres charges non allouées			9 135
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)			5 529
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)			6 172
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)			6 903
Dépréciation des actifs (note 20)			821
Subventions rétroactives du ERC liées à la COVID <sup>(2)</sup>			(71)
Frais d'acquisition (note 5)			207
Frais de restructuration (note 15)			289
Gain sur vente et cession-bail (note 8)			(6 100)
Frais de financement nets (note 16)			4 737
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>			<b>11 365</b>

(1) Le chef de la direction utilise le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ajusté »), comme mesure de rendement financier pour évaluer la performance de chaque secteur d'activités de la Société. Le BAIIA ajusté égale BAIIA ajusté pour retirer les éléments significatifs qui ne font pas partis du cours normal des activités, les charges corporatives et les autres charges non allouées. Ces éléments significatifs incluent, entre autres, la charge de dépréciation des actifs, les dépenses de restructuration, l'ajustement de valeur des stocks acquis et les frais d'acquisition.

(2) Programme Employment Retention Credit (« ERC »).

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2025 et 2024

[Exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action]

			2024
			\$
	Enveloppe	Emballage et produits spécialisés	Total
Ventes	199 164	81 871	281 035
Charges d'exploitation	143 467	59 225	202 692
Frais de vente et d'administration	19 684	13 872	33 556
<b>BAlIA ajusté par secteur<sup>(1)</sup></b>	<b>36 013</b>	<b>8 774</b>	<b>44 787</b>
Charges corporatives et autres charges non allouées			4 454
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)			6 744
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)			5 995
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)			6 917
Dépréciation des actifs (note 20)			23 412
Ajustement de la valeur des stocks liés aux acquisitions d'entreprises			(54)
Frais d'acquisition (note 5)			112
Frais de restructuration (note 15)			1 297
Frais de financement nets (note 16)			4 856
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>			<b>(8 946)</b>

(1) Le chef de la direction utilise le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAlIA ajusté »), comme mesure de rendement financier pour évaluer la performance de chaque secteur d'activités de la Société. Le BAlIA ajusté égale BAlIA ajusté pour retirer les éléments significatifs qui ne font pas partis du cours normal des activités, les charges corporatives et les autres charges non allouées. Ces éléments significatifs incluent, entre autres, la charge de dépréciation des actifs, les dépenses de restructuration, l'ajustement de valeur des stocks acquis et les frais d'acquisition.

Les actifs non courants de la Société totalisaient 133 083 \$ au Canada et 45 985 \$ aux États-Unis au 31 décembre 2025 (108 939 \$ et 50 941 \$ au 31 décembre 2024, respectivement). Les ventes de la Société se sont élevées à 146 951 \$ au Canada et 127 829 \$ aux États-Unis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2025, selon l'emplacement des clients (2024 – 150 369 \$ au Canada et 130 666 \$ aux États-Unis).

## 27. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

## Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations, litiges et poursuites. Ces litiges peuvent comporter de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cause est imprévisible. La Société croit que le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

## Garanties sous contrats de location

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des contrats de location qui possèdent des caractéristiques correspondant à la définition d'une garantie. Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser les contreparties pour les coûts et les pertes encourus à la suite de divers événements, notamment les violations des déclarations et garanties, la perte ou les dommages matériels, les réclamations pouvant survenir lors de la prestation de services et les responsabilités environnementales. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche la Société d'estimer le montant total éventuel qu'elle pourrait devoir verser à ses bailleurs, puisque ces événements n'ont pas encore eu lieu. Par le passé, la Société n'a pas eu à verser de montants importants en vertu de ces contrats et possède une couverture d'assurance pour certaines des obligations contractées. Au 31 décembre 2025, la Société n'avait comptabilisé aucun passif lié à ces indemnités.

## **28. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS**

### **Fermeture de l'usine au Indianapolis**

Après la clôture du trimestre, la Société a annoncé la fermeture de son usine d'enveloppes d'Indianapolis, Indiana, effective le 29 janvier 2026. La production a été transférée principalement vers les usines existantes de la région du Grand Toronto et, dans une moindre mesure, vers d'autres usines du réseau Supremex. Les charges non récurrentes liées à ces activités, principalement composées de charges de personnel et de coûts de relocalisation de la production, seront comptabilisées principalement au cours des deux prochains trimestres de 2026.

### **Déclaration de dividende**

Le 18 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 2 avril 2026, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 mars 2026. Ce dividende a été désigné à titre de « dividende déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.